

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2021 - 20h30

Le Compte rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

Patrimoine : cimetière : reprise de concession

M. Bernard LORIOUX a acquis en 2010 une concession traditionnelle perpétuelle au cimetière communal (prix acquitté en 2010 : 153 €). Il souhaite aujourd'hui s'en défaire car il envisage la crémation suivie d'une dispersion de cendres. Il demande donc à la commune de reprendre sa concession. Le conseil accède à cette demande.

Patrimoine : cession de véhicule

Suite à la récente acquisition d'un RENAULT Kangoo, le conseil accepte de se débarrasser à présent d'un ancien véhicule d'occasion devenu inutile, acquis en 2004 pour 7 065 €, et présentant d'importants signes d'usure qui risquent très prochainement d'entraîner d'importantes réparations. Le véhicule sera cédé en l'état, pour 450 €.

Aménagement de voirie au niveau de l'école élémentaire du Chêne et du collège Jean Monnet : choix de l'entreprise

Après examen du plan et de la nature des travaux, le conseil suit l'avis de la commission communale de voirie et décide de confier lesdits travaux de réfection et de sécurisation des voies et zones d'arrêt de bus à l'entreprise EIFFAGE pour 66 506,27 €TTC. Un projet d'acquisition de candélabres solaires viendra conclure ces travaux.

Finances : cloche de l'église : demandes de subvention

Suite à un examen périodique de maintenance, il s'avère que la cloche datant de 1763 de l'église Saint-Médard (inscription en cours de cet objet mobilier au titre des monuments historiques) présente d'importants signes de fatigue, tout comme le beffroi qui la supporte. L'entreprise Bodet de Cholet, en charge de l'entretien et du contrôle de ce mobilier, nous a présenté un devis qui se chiffre à 17 390,40 €TTC pour la réfection de la cloche, et 18 864 €TTC pour la restauration du beffroi et des planchers intermédiaires.

La Région (à travers la DRAC) pourrait être sollicitée afin de participer au financement de l'opération qui pourrait ne débiter qu'en 2022 (en fonction du montant de l'éventuelle subvention allouée).

Cependant, après avoir contacté la DRAC (site de Poitiers), il convient d'attendre l'arrêté de protection qui sera pris par le Préfet de Région, relatif à l'inscription de la cloche au titre des monuments historiques, avant d'aller plus en avant dans la demande de subvention. En effet, l'inscription de la cloche, ou son classement impactera directement sur les possibilités de financement.

Voirie : travaux d'enrobé à froid 2021

Le conseil suit la préconisation de la commission communale de voirie qui propose de faire intervenir à la Mauvatière l'entreprise COLAS pour 9 099,6€TTC (ce qui représente des travaux sur 940 m² de voie). L'enveloppe budgétaire restante sera utilisée pour le financement de la réfection de la voirie au niveau de l'école et du collège.

Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes :

Ce fonds, en direction des jeunes gens âgés de 18 à 25 ans en grande difficulté, est destiné à les aider financièrement (aide à la mobilité, à l'hébergement, pour couvrir un besoin alimentaire,...), ce dispositif a pour objet de favoriser leurs parcours vers l'autonomie.

Le conseil décide de continuer à abonder ce fonds cette année, à hauteur de 320 €.

Questions diverses :

- Salle des fêtes : les travaux ont été ralentis du fait de l'analyse de l'isolation de la toiture. Les résultats étant négatif, les travaux vont à présent pouvoir poursuivre.
- Pôle informatique : les travaux du menuisier, du maçon et du plaquiste sont achevés, il ne reste plus que l'électricité et la peinture à effectuer : la réception des travaux devrait intervenir dans une quinzaine de jours.
- Gymnase : nous sommes toujours en phase d'étude : le maître d'œuvre doit prochainement nous adresser l'APS. Ce dernier nous permettra d'avoir un projet chiffré grâce auquel nous pourrions déposer des demandes de subvention. Ensuite, si le projet est validé, les travaux pourraient débuter en 2022.
- Voirie : trois projets sont à l'étude :
 - la sécurisation des piétons et des cyclistes qui empruntent la rue du Parc/rue de Chantalouette,
 - idem pour la rue du Pré de l'Étang : un contrôle a permis d'identifier que les automobilistes en provenance de la rue de Chantalouette roulent à une vitesse excessive,
 - émergence d'un projet global de cheminement piétons et cyclistes sur l'ensemble du bourg.
- « Lezay en Fêtes » : manifestation du 3 juillet autour de l'inauguration de l'îlot Beaufigeau, dont le déroulé se présente ainsi :
 - 11h : inauguration
 - 11h30 : accueil des nouveaux arrivants et des bébés nés depuis juin dernier
 - 12h30 : repas proposé par le P'tit Berland pour 12€ (ou tiré du sac)
 - 15h : concert du groupe « Pop Horn »
 - et de 10 à 17 h : forum des associations et du savoir faire. Les commerçants seront déployés sur la place du marché et devant l'église, les associations s'installeront sur l'îlot Beaufigeau
 - 21h : au niveau du four : animation musical par Yvon CROZE suivie du jeu de la Saint-Jean
- Marché aux bestiaux : pour la saison, les apports actuels sont conformes aux prévisions : environ 1000 veaux sont présents chaque mardi sous la halle.

Une nouvelle réglementation européenne relative au bien-être animal risque d'impacter l'activité du foirail : les bêtes ne pourront pas circuler plus de 3 fois au cours de leur existence.

En fonction des contraintes sanitaires, le slalom des écuries Augias programmé en juin, risque d'être annulé.
- La foire agricole de juin est quant à elle annulée. Un concours bovin sera organisé les 28 et 29 août prochains.
- DIA : le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur les transactions présentées.
- Agenda :
 - 22 mai : sortie nature organisée par le CREN et le groupe ornithologique
 - 1er juin : visite du foirail avec le Pays d'Art et d'Histoire
 - **16 juin : conseil municipal à 20h30**
 - 26 juin : sortie vélo des élus

Fin de conseil : 21h40